

Règlement du jeu « FACOM vous confie les clés du camion »

Article 1 : Société organisatrice

FACOM Stanley Black & Decker France - S.A.S. au capital de 234 759 168 EUR - RCS Lyon B 954 507 521 - 62 Chemin de la Bruyère - 69574 DARDILLY - N° TVA : FR28954507521, ci-après dénommée la « Société Organisatrice » organise du 1^{er} octobre au 30 novembre 2023 minuit (heure de Paris), un jeu dont les modalités sont décrites dans le règlement ci-dessous.

Article 2 : Présentation

Il sera procédé à un tirage au sort désignant les gagnants.

Ce tirage au sort sera effectué parmi les participants qui auront bien voulu s'inscrire sur le site web de la Facommunauté (<https://www.facommunaute.fr/actus/facom-vous-confie-les-cles-du-camion/>) et compléter le formulaire d'inscription.

Ce jeu s'adresse aux utilisateurs (personnes majeures), résidant en France Métropolitaine y compris la Corse.

Les lots seront adressés dans un délai de 5 semaines pour les cadeaux physiques, le gros lot étant la participation à un événement exceptionnel en présentiel le 15 décembre ou date la plus proche (voir Article 4 : Gains). L'acheminement des lots, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue aux risques et périls des destinataires. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès de FACOM dans les 3 jours de la réception et par lettre recommandée avec AR (Stanley Black&Decker France – Jeu FACOM vous confie les clés du camion – Marketing FACOM – 62 chemin de la Bruyère 69574 DARDILLY).

Ce jeu est annoncé sur les PLV promotionnelles FACOM ainsi que sur les brochures de l'opération distribuées dans les points de vente participant. Une communication dans ce sens est également prévue sur les sites de la marque (Facommunaute.fr, Facom.fr), ses Réseaux Sociaux et sa Newsletter.

Article 3 : Participation

Pour participer à ce jeu, il suffit de s'inscrire sur le site de la FACOMMUNAUTE (<https://www.facommunaute.fr/actus/facom-vous-confie-les-cles-du-camion/>), remplir le formulaire d'inscription, indiquer son distributeur préféré et répondre aux questions posées.

Article 4 : Gains

Les lots à gagner sont :

- 1) LOT 1 : La participation exceptionnelle à l'évènement : 30 secondes de folie dans le camion FACOM, organisé chez le distributeur FACOM choisi par le gagnant lors de son inscription.

1 gagnant tiré au sort pour vivre le challenge de passer 30 secondes dans le camion FACOM pendant lesquelles il pourra choisir tous les outils qu'il pourra emporter.
- 2) LOT 2 : 5 gagnants tirés au sort pour le gain d'une réplique du camion FACOM en briques LEGO® modèle Premium d'une valeur de 599,00 € TTC.
- 3) LOT 3 : 10 gagnants tirés au sort pour le gain d'une réplique du camion FACOM en briques LEGO® modèle Medium d'une valeur de 89,00 € TTC.

Ces cadeaux ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre objet ou contre une quelconque valeur monétaire.

Les gagnants seront les personnes majeures qui auront participé au tirage au sort cités dans l'article 3.

Article 5 : Acceptation

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du règlement complet.

Article 6 : Contestation/Réclamation

Tous les cas non prévus par le règlement ainsi que l'arbitrage pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et ou à l'application du présent règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions seront définitives et sans appel. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu sera prise en considération dans un délai de un (1) mois à compter de la date d'échéance du jeu. Passé ce délai, il ne sera pas donné suite.

Toute contestation sur ce Jeu doit se faire par écrit à l'adresse suivante : Stanley Black&Decker France – Jeu FACOM vous confie les clés du camion – Marketing FACOM – 62 chemin de la Bruyère 69574 DARDILLY. Aucune contestation ne sera acceptée un mois après la clôture du jeu.

Article 7 : Annulation/Modification

La société organisatrice FACOM se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'annuler, de reporter, de prolonger ou d'écourter le présent jeu ou d'en modifier les conditions sans que sa responsabilité puisse se trouver engagée vis-à-vis des participants.

La société organisatrice ne sera pas responsable de l'annulation du jeu pour cause de force majeure.

En cas de non-respect du règlement, le gagnant sera déchu de ses droits et le lot ne sera pas remis en jeu.

Tout changement fera l'objet d'information préalable par tous moyens appropriés. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le jeu, ils seront déposés chez l'huissier et considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 8 : Limite de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » ou du mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillance extérieurs. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieurs, et notamment les virus, et de tout autre aléa lié aux services postaux.

Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème affectant le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, tel qu'un problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Les modalités du Jeu de même que les dotations offertes aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

Article 9 : Droit applicable/Différend

Le fait de participer à l'Opération entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

En cas de divergence d'interprétation des articles composant le présent règlement, la Société Organisatrice s'efforcera de régler le différend à l'amiable. Il sera notamment possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par les tribunaux compétents au regard des lois françaises.

ARTICLE 10 - Données Personnelles

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services marketing de STANLEY BLACK&DECKER. Nous conservons vos données pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur l'informatique et les libertés, vous disposez, d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement sur les informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort en vous adressant à : Stanley Black & Decker France SAS, 62 chemin de la Bruyère, CS 60105, 69574 Dardilly accompagné de la copie d'un titre d'identité portant votre signature. Stanley Black & Decker – RCS Lyon B 954 507 521.

Article 11 : Dépôt de règlement

Le présent règlement est déposé à la SAS ACJIR G.C NICOLAS- X SIBENALER- M BECK - 25, rue Hoche - 91263 Juvisy sur Orge Cedex et disponible gratuitement sur demande écrite auprès de Stanley Black&Decker France – Jeu FACOM vous confie les clés du camion – Marketing FACOM – 62 chemin de la Bruyère 69574 DARDILLY. Remboursement du timbre postal au tarif lent en vigueur sur demande écrite à FACOM accompagnée d'un RIB ou d'un RIP. Une seule demande par foyer. Il est aussi disponible sur notre site <https://www.facommunaute.fr>.

Extrait du règlement :

FACOM organise un jeu « FACOM vous confie les clés du camion » du 1^{er} octobre au 30 novembre 2023. Ce jeu est annoncé par des PLV promotionnelles distribuées dans les points de ventes, sur les brochures promotionnelles et sur les supports digitaux de la marque. Ce jeu s'adresse aux utilisateurs majeurs résidant en France métropolitaine y compris la Corse, à l'exclusion des collaborateurs FACOM et de leur famille. Pour participer, il suffit de s'inscrire sur la FACOMMUNAUTE <https://www.facommunaute.fr/actus/facom-vous-confie-les-cles-du-camion/> et de compléter le formulaire de participation. Les lots à gagner sont 1 participation à l'évènement « 30 secondes de folie dans le camion FACOM », 5 répliques du camion de démonstration FACOM en briques LEGO modèle Premium, 10 répliques du camion de démonstration FACOM en briques LEGO modèle Medium. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 et au « Règlement Européen des Données Personnelles » rentré en application à compter du 25 mai 2018, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse : Stanley Black&Decker France - Jeu FACOM vous confie les clés du camion - Marketing FACOM - 62 chemin de la Bruyère 69574 DARDILLY. Le règlement complet est déposé à la SAS ACJIR G.C NICOLAS - X SIBENALER - M BECK - 25, rue Hoche - 91263 Juvisy-sur-Orge Cedex et est disponible sur notre site <https://www.facommunaute.fr>.